

# Ma petite-fille de 13 ans apprend à l'école que c'est interdit de critiquer l'islam !



J'aime, quand je sillonne la France pour mon travail, lier mes obligations professionnelles au plaisir de revoir mes enfants et petits-enfants.

Et ce jour, de passage dans une des plus grandes villes de l'Ouest, je m'arrête donc pour passer la nuit chez ma bru, et deux de mes petites-filles, âgées de 15 et 13 ans. La soirée est fort agréable, ma bru, enseignante, a mis les petits plats dans les grands, et mes petits-enfants, à qui j'ai amené quelques livres, me racontent leurs aventures scolaires, qui parfois ne sont pas tristes...

Dehors, la neige tombe dru, et nous allons nous coucher, car il y a classe le lendemain, pour eux, et moi je dois reprendre la route.

Nous prenons un petit déjeuner ensemble, et chacun se prépare à partir. Mais à un quart d'heure de la séparation, ma bru (qui ne partage pas trop mes engagements, logique, c'est une enseignante...), soudain me dit. « *Oh, j'ai failli oublier de te faire voir cela ! Voilà ce que Valérie (prénom changé) a*

*appris la semaine dernière. Je trouve cela bizarre, et je suis certaine que cela va te faire réagir ».* Je vois ma petite-fille qui échange avec moi un sourire complice. Elle est en 4e, et c'est une superbe adolescente.

Ma bru m'ouvre un livre d'histoire-géographie des éditions Nathan, pour les 4e. Et je découvre alors ce passage...

**a.** Mme T. a été condamnée [...] à verser 3 000 € d'amende pour des propos injurieux contre l'islam. Le parquet de Belfort, estimant que ces mots étaient « de nature à susciter le rejet des musulmans en les désignant comme un danger pour la France », avait requis contre elle trois mois de prison avec sursis et 3 000 € d'amende.

■ D'après [www.rtl.fr/actu](http://www.rtl.fr/actu), août 2014.

**b.** Un blogueur français a été condamné à une peine [...] de 5 000 € d'amende [...] pour provocation à la haine en raison de propos antisémites tenus sur son site [...]. Cette peine a été prononcée par le tribunal correctionnel de Paris.

■ D'après AFP, octobre 2014.

Je l'avoue, je ne prête pas immédiatement attention à Madame T., mais m'étrangle d'indignation à la vue du contenu de cette

page. D'abord, pour justifier les atteintes à la liberté d'expression, on fait le coup de la liberté des uns qui commence là où s'arrête celle des autres, avec un dessin sur le bruit, pour expliquer qu'on n'a pas le droit de blesser autrui par écrit !

Mais le pire n'est pas là. On se permet, pour expliquer qu'il est interdit de critiquer l'islam (seul exemple cité), de faire un parallèle sordide, en renvoyant dos-à-dos l'antisémitisme et l'islamophobie, même si le terme n'est pas prononcé.

C'est crapuleux pour deux raisons. D'abord, on explique donc à des enfants de 4e, qui n'ont pas les moyens de contester une telle propagande, que le délit de blasphème, au profit d'une seule religion, est rétabli en France, ce qui est juste faux, même si, dans les faits, nombre de juges le réintroduisent, violant ainsi nos lois.

Deuxième scandale, en renvoyant dos-à-dos antisémitisme et critique de l'islam, on relativise complètement la réalité du racisme qui frappe les juifs, et, par l'inconscient savamment orchestré, on compare ceux qui critiquent l'islam aux nazis, rien de moins.



## Pourquoi toute liberté a-t-elle des limites ?

### CONSIGNE

Vous organisez en classe un débat : pourquoi n'a-t-on pas le droit de tout faire et de tout dire ? Pourquoi les libertés doivent-elles avoir des limites ?

Pour préparer le débat, analysez les documents pour relever quelles sont les libertés énoncées et quelles limites leur sont fixées.

### 1 Ce que dit la loi

Art. 4 – La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

■ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789.

### 2 A-t-on le droit de tout dire ?

a. Mme T. a été condamnée [...] à verser 3 000 € d'amende pour des propos injurieux contre l'islam. Le parquet de Belfort, estimant que ces mots étaient « de nature à susciter le rejet des musulmans en les désignant comme un danger pour la France », avait requis contre elle trois mois de prison avec sursis et 3 000 € d'amende.

■ D'après [www.rtl.fr/actu](http://www.rtl.fr/actu), août 2014.

b. Un blogueur français a été condamné à une peine [...] de 5 000 € d'amende [...] pour provocation à la haine en raison de propos antisémites tenus sur son site [...]. Cette peine a été prononcée par le tribunal correctionnel de Paris.

■ D'après AFP, octobre 2014.



### 3 Respecter les autres

Affiche réalisée par le conseil municipal des enfants de Bellerive-sur-Allier (Allier), 2012.

Voilà donc ce que ma petite-fille, âgée de 13 ans, apprend à l'école ! Naturellement, je prends, avec l'accord de leur mère

(qui paraît ravie d'entendre mon argumentation) dix minutes, pour leur faire un cours sur la liberté d'expression, qui comprend le droit de critiquer tous les dogmes, religieux ou philosophiques. Je leur explique que longtemps, la France a incarné, aux yeux du monde entier, la richesse d'une liberté d'expression qui a permis à nos philosophes, artistes et écrivains de produire des oeuvres que le monde entier nous envie.

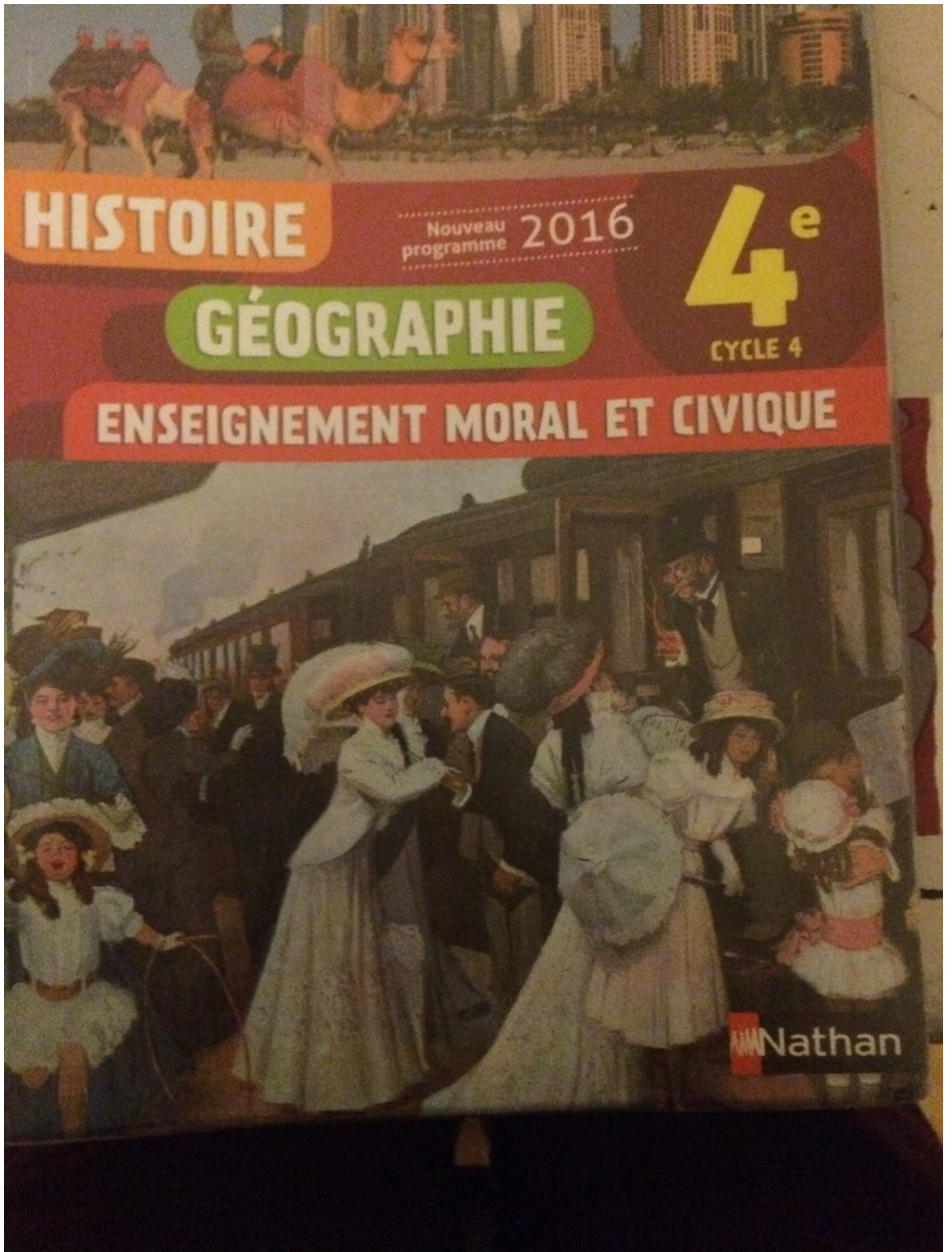
Et je leur dis clairement que c'est à cause de l'islam, qui interdit dans les pays où il domine, toute critique de leur prophète et de leur dogme, que cette liberté de critiquer une religion nous est contestée. Je leur explique qu'on ne peut pas comprendre l'assassinat des dessinateurs de Charlie Hebdo (qui les a beaucoup touchées) sans avoir cette donnée. Je leur apprend (elles sont ébahies) que ce Prophète, que tous les musulmans doivent imiter, a décapité toute une tribu juive, faisant entre 600 et 900 victimes, et qu'il a épousé une fillette de 6 ans, avec qui il a consommé le mariage à l'âge de 9 ans. Et je leur dis qu'un enseignant, qui a voulu raconter cela à ses élèves, a été suspendu par sa hiérarchie, immédiatement. Je leur fais remarquer que personne n'est condamné, en France, quand on critique la religion catholique. Je leur parle aussi de mes amis Pierre et Christine, qui vont souvent devant les tribunaux, parce que des associations gagnent plein d'argent en déposant plainte contre eux.

Je leur donne encore nombre de précisions, et leur explique, pour conclure, que si, en France, on ne se bat pas pour la liberté d'expression, ce sont les lois des musulmans qui vont s'imposer dans notre pays, et que cela sera, pour elles, mes deux petites-filles, une terrible régression.

Mais je recommande aussi à ma petite-fille, et à sa grande soeur, la prudence. Je lui dis que si elles racontent cela à des élèves musulmans, elles vont se prendre une cabale, et se verront traitées de racistes, avec punition, mise à l'index, brimades et sans doute sanctions de la direction de l'école.

Habituellement, ma bru est réservée sur ce type de discours, mais là, je sens que je touche juste. Il est l'heure de se séparer. On se fait un gros bisou, ma bru et mes petites-filles.





C'est seulement quand elles sont parties, et que je relis les textes, qui me mettent en fureur, que je constate que la



nommée Christine T., condamnée à Belfort à 3.000 euros d'amende, alors que le Parquet, outre cette amende, avait requis 3 mois de prison avec sursis contre elle, cela me rappelait quelque chose !

Bon sang mais c'est bien sûr ! C'est de Christine Tasin qu'il s'agit, et le procureur est notre bon ami Chevrier ! Je fais donc les photos des pages incriminées, et les envoie de suite à Christine, qui, la connaissant, ne devrait pas tarder à réagir.

Car c'est tout de même énorme, cette affaire ! Christine Tasin utilisée par les manuels scolaires des éditions Nathan, pour justifier auprès de nos gamins l'interdiction de critiquer l'islam, il fallait oser ! Et c'est d'autant plus un scandale que cela s'appuie sur un faux, puisqu'elle a été relaxée en appel !

Les Editions Nathan ne pouvaient faire mieux pour justifier la sortie de son dernier livre, « l'islam à la conquête de l'école ».

En attendant, je ne peux m'empêcher de penser à ce gigantesque lavage de cerveau qui s'opère à l'Education nationale, et me dis que si mes petits-enfants n'avaient pas eu un grand-père comme moi, capable de remettre les pendules à l'heure, ils auraient gobé cette propagande d'Etat au service de l'islam. Et c'est un véritable scandale, qui se déroule quotidiennement dans nos écoles. Je m'attends donc, à présent, à ce que mes deux petites-filles aillent visiter une mosquée, puisque c'est la mode, dans nos écoles !

<https://ripostelaique.com/en-france-on-entend-de-plus-en-plus-parler-de-visites-de-mosques-par-les-eleves.html>

On ne peut pas laisser passer cela !

Si vous souhaitez protester auprès du ministère de l'Education nationale :

<http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html>

Si vous souhaitez protester auprès des Editions Nathan :

[http://www.nathan.fr/en/service\\_client.asp](http://www.nathan.fr/en/service_client.asp)

Engueulez-les, et exigez qu'on retire ce livre des établissements scolaires.

**Paul Le Poulpe**